



# Evaluation SAY ON CLIMATE

UK



2024

Notation de transparence

58%

d'alignement avec  
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE

11,2/ 20

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



*La stratégie climat de SSE semble bien pensée et mise en œuvre avec un plan d'actions décliné par scopes. Néanmoins, le groupe ne délivre pas d'informations sur les cibles de réduction de ses émissions à court terme. De même, bien que l'ambition nette zéro soit déclarée sur les 3 scopes, l'engagement a été retiré auprès de la SBTi et il demeure un flou sur les objectifs de réduction au-delà de 2034 pour y parvenir. Enfin, SSE affiche un plan d'investissement ambitieux destiné essentiellement aux énergies renouvelables et aux infrastructures de réseau, mais ce plan manque de transparence et de détails sur la répartition des énergies dans les réseaux. Les activités bas carbone ne représentent encore que 50% du chiffre d'affaires de l'entreprise aujourd'hui.*

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés l'année dernière, le **FIR et l'ADEME** élargissent leur partenariat en s'associant cette année à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**, afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2024.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) afin de pouvoir mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

Le périmètre évolue donc cette année pour s'étendre aux entreprises européennes qui présentent un SOC. Ainsi, les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme en 2022 et 2023, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

## SOMMAIRE

- ▶ **Évaluation selon la grille d'analyse du FIR**
- ▶ **Évaluation selon ACT**
- ▶ **[Grille de recommandations FIR](#)**
- ▶ **[Méthodologie évaluation ACT](#)**
- ▶ **[Méthodologie évaluation ACT sur le secteur électrique](#)**

En collaboration avec :



Avec la contribution  
du programme Life de  
l'Union Européenne

## SSE

### Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone sur les trois scopes : d'ici 2040 pour les scopes 1&2 et d'ici 2050 pour le scope 3

▷ L'entreprise ne détaille pas la part exacte de réduction et la part exacte de compensation (solutions basées sur la nature, technologies CCS, ...) lui permettant d'atteindre ses objectifs. Il n'y a par ailleurs, pas de détails sur le scope 3.

### Scénario(s) de référence utilisé(s)

Les objectifs 2030 de l'entreprise sont validés 1,5°C par la SBTi;

▷ Toutefois, au-delà de 2030, les engagements sont identifiés comme "engagements retirés" par la SBTi

### Émissions GES actuelles (2023 vs 2022)

**SCOPE 1**  
4,34 MtCO<sub>2</sub>eq (vs 6,08)  
47%

**SCOPE 2**  
0,47 MtCO<sub>2</sub>eq (vs 0,44)  
5%

**SCOPE 3**  
4,46 MtCO<sub>2</sub>eq\* (vs. 4,81)  
48%

### Cible de réduction des émissions de GES à court terme

▷ Pas de cible de réduction des émissions à court terme

### Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

Objectif de réduction de 72,5% des émissions en absolu des scopes 1&2 d'ici à 2030 vs. 2017/2018 (80% en intensité)

Objectif de réduction de 50% des émissions en absolu sur l'utilisation des produits vendus d'ici à 2034 vs. 2017/2018 (représente env. 45% du scope 3)

▷ Objectifs scope 3 sur une partie seulement (env. 45%)

### Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Objectif net zero sur les scopes 1&2 d'ici à 2040

Objectif net zero sur le scope 3 d'ici 2050

▷ Pas de cible de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> précise à long terme pour atteindre la neutralité carbone sur les 3 scopes

### Mesures du plan d'actions

Le plan d'action est bien modélisé et détaillé par scope

Parmi les principales mesures chiffrées, on trouve:

- Construire un portefeuille d'énergies renouvelables: ambition réhaussée à 9GW d'ici 2027
- Permettre au moins 20 GW de production de renouvelables et faciliter 2 millions de véhicules électriques et 1 million de pompes à chaleur (SSEN's réseaux d'électricité) d'ici 2030
- Engager avec 50% des fournisseurs (exprimé en dépenses) pour qu'ils se fixent des objectifs basés sur la science d'ici 2024 (objectif atteint avec 51% soit engagés soit avec un objectif SBT fixé); l'objectif est désormais de transformer les 17/51% des fournisseurs engagés en fournisseurs avec des objectifs fixés
- ▷ L'objectif de 16 GW de capacité installée nette d'énergies renouvelables d'ici 2032 divulgué dans le rapport annuel 2023 n'est plus indiqué aussi clairement dans le rapport annuel 2024
- ▷ l'entreprise n'est pas transparente sur son mix énergétique à horizon moyen et long terme
- ▷ Information sur la contribution chiffrée de chaque action aux objectifs de réduction pourrait être plus granulaire

### Alignements des investissements CAPEX / OPEX

20,5 milliards £ investis entre 2023 et 2027 dont 90% iront dans les renouvelables et les réseaux (40% pour les renouvelables; 50% sur les réseaux); 89% des CAPEX alignés avec la taxonomie 2023/2024

○ Manque de détails sur la part des réseaux qui servira aux énergies renouvelables et celle qui servira aux thermiques

### Rémunération

▷ Rémunération court terme: 10% de rémunération variable sur un critère "sustainability" basé uniquement sur les notes obtenues par des agences de notation extra-financière

▷ Rémunération long terme (2023 et 2024): 30% lié au programme d'accélération neutralité carbone : 15% sur les objectifs liés aux énergies renouvelables et aux réseaux; 15% sur les objectifs liés à la réduction de l'intensité carbone et à la cible des énergies renouvelables, aux véhicules électriques et aux pompes à chaleur & à la transition juste

### Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Un vote annuel à l'Assemblée Générale est prévu\*\*

### Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pour le moment, un vote annuel est prévu mais ne séparant pas la stratégie de la mise en œuvre\*\*\*

\* dont 2,16 MtCO<sub>2</sub>eq provenant du gaz vendu

\*\* jusqu'à 2024/2025 au moins, années au cours desquelles les actionnaires

seront consultés sur la fréquence souhaitée de ce vote

\*\*\* L'entreprise prévoit de consulter ses actionnaires en 2025 sur la fréquence de son Say On Climate

Légende:

- Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

# SSE



## NOTATION DE PERFORMANCE

11,2 / 20

## NOTATION NARRATIVE

A B C D E

## NOTATION DES TENDANCES



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Objectifs	14/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> <li>SSE s'est engagé à réduire ses émissions absolues des scopes 1 et 2 de 72,5% d'ici 2030, et ses émissions du scope 3 provenant de l'utilisation de produits vendus de 50% d'ici 2034, toutes deux à partir d'une base de référence 2017/18.</li> <li>En outre, l'entreprise vise à atteindre un niveau de neutralité carbone pour les émissions de scopes 1 et 2 d'ici à 2040, ainsi que pour toutes les émissions de scope 3 restantes d'ici à 2050. Ces objectifs sont globalement alignés avec des scénarios climatiques scientifiques.</li> </ul>
Investissement matériel	13/20	22,5 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>SSE prévoit d'augmenter encore la proportion de CAPEX à faible teneur en carbone de 81 à 90% d'ici à 2025. L'intensité des émissions de l'entreprise pour l'électricité produite se réduit conformément à la trajectoire de decarbonation qu'elle s'est fixée ; celle-ci devrait être même dépassée.</li> </ul>
Investissements intangibles	3/20	6,4 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bien que SSE investisse activement dans des activités bas carbone, la part des investissements en R&amp;D dans ces activités matures et non matures reste inférieure à 30%.</li> </ul>
Performance des produits vendus	3/20	15,3 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bien que la responsabilité de la surveillance des enjeux climatiques incombe au conseil d'administration, SSE pourrait s'assurer que davantage de membres possèdent l'expertise nécessaire, au-delà du responsable développement durable.</li> </ul>
Gestion	17/20	12%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans son plan de transition, l'entreprise envisage plusieurs scénarios, du court terme jusqu'à 2080.</li> <li>SSE demande à ses fournisseurs de fixer des objectifs scientifiques et vise à s'engager avec 50% d'entre eux d'ici 2024. Elle pourrait également divulguer un processus clair en cas de non-conformité.</li> </ul>
Engagement des fournisseurs	14/20	5,9 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'entreprise ne présente pas de stratégie ou de politique claire en matière d'engagement des clients. Bien qu'elle décrive des exemples d'activités d'engagement des clients, la proportion de clients qu'elle représente n'est pas claire.</li> </ul>
Engagement des clients	5/20	7,9 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>SSE a une politique d'engagement avec des associations, des coalitions ou des groupes de réflexion pour s'assurer de l'alignement avec ses ambitions en matière d'émissions de carbone. Elle pourrait toutefois divulguer un plan d'action en cas de désalignement.</li> </ul>
Engagement politique	17/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alors que SSE vise à développer ses activités dans le domaine des énergies renouvelables, les activités bas carbone représentent encore moins de 50% de ses revenus.</li> </ul>
Modèle d'entreprise	13/20	10%	

### Cohérence du plan :

Dans l'ensemble, le plan climat de SSE est bien avancé dans de nombreux domaines. Les progrès réalisés par SSE ces dernières années sont encourageants. SSE dispose d'un plan de transition détaillé qui prend en compte les actions et les leviers d'action pour atteindre la neutralité carbone. En outre, l'entreprise est en bonne voie pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions. En 2023, l'entreprise a investi 81 % de ses dépenses d'investissement dans des technologies à faible émission de carbone et prévoit de porter ce pourcentage à 90 % d'ici à 2025. L'entreprise s'est également fixé pour objectif de s'engager avec ses fournisseurs à fixer des objectifs fondés sur des données scientifiques.

### Identification des domaines à améliorer :

Bien que SSE affiche une forte ambition en matière de transition vers une économie sobre en carbone, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables et la distribution, l'entreprise pourrait devoir accélérer ses efforts de réduction des émissions afin d'atteindre ses objectifs de zéro émission nette. En outre, il pourrait être nécessaire d'investir davantage dans la R&D à faible intensité de carbone pour garantir une mise en œuvre réussie des technologies de CCUS, essentielle pour réduire l'intensité de carbone de la production d'énergie thermique. SSE pourrait également combler les lacunes de ses politiques d'engagement par des plans d'action en cas de non-conformité.

## Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	●	●	●
<b>Ambition net zero 2050</b>	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explication claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
<b>Scénarios de référence utilisés</b>	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
<b>Émissions de GES actuelles</b>	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiques
<b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Mesures du plan d'actions</b>	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
<b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b>	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués concernant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
<b>Rémunération</b>	L'ensemble des parts variables des mandataires sociaux intègre au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
<b>Consultation annuelle sur la mise en oeuvre</b>	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
<b>Consultation tous les trois ans sur la stratégie</b>	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

# → DES PAROLES À L'ACT

## ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

## POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

## QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS

**1**

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

**2**

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

**3**

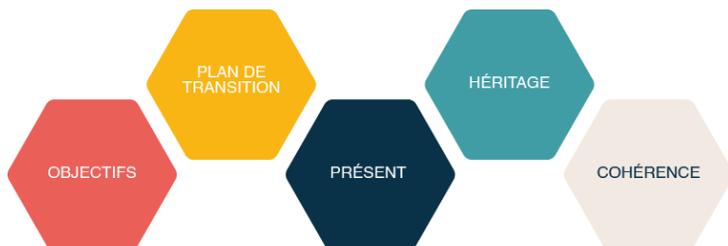
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

**4**

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

**5**

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers

## ACT ÉVALUATION

### Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

### Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

**20**

**A**

**+**

### SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

### SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

### SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

# Méthodologie ACT Électricité

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur de l'électricité est à retrouver sur son site. L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : Chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : Lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
<b>1. Cibles</b>	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions des scopes 1+2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions du scope 3 en amont
	1.3 Horizon temporel des objectifs
	1.4 Réalisation des objectifs précédents et actuels
<b>2. Investissement matériel</b>	2.1 Évolution de l'intensité des émissions passées pour l'électricité produite
	2.2 Émissions verrouillées
	2.3 Évolution de l'intensité des émissions futures de l'électricité produite
	2.4 Part des investissements à faible intensité carbonique (CAPEX)
<b>3. Investissement immatériel</b>	3.1 Dépenses de R&D dans les technologies à faible intensité carbonique
	3.2 Activité des entreprises en matière de brevets sur les produits à faible teneur en carbone
<b>4. Performance des produits vendus</b>	4.1 Performances passées de l'électricité vendue au détail
	4.2 Performances futures de l'électricité vendue au détail
	4.3 Contribution à la production d'électricité à faible émission de carbone
	4.4 Part des services d'efficacité énergétique
	4.5 Interventions visant à réduire les émissions du cycle de vie des actifs à faible émission de carbone
<b>5. Management</b>	5.1 Supervision des questions liées au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Plan de transition vers une économie à faibles émissions de carbone
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Incitations à la production d'électricité à partir de combustibles fossiles
	5.6 Tests de scénarios sur le changement climatique
<b>6. Engagement fournisseur</b>	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
<b>7. Engagement client</b>	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients pour réduire leurs émissions de GES
	7.2 Activités visant à influencer le comportement des clients pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
<b>8. Politique d'engagement</b>	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement auprès d'associations, d'alliances, de coalitions ou de groupes de réflexion
	8.2 Les associations, alliances, coalitions et groupes de réflexion soutenus n'ont pas d'activités ou de positions négatives sur le plan climatique
	8.3 Position sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les régulateurs et les législateurs
<b>9. Modèle d'affaires</b>	9.1 Recettes provenant de produits et/ou de services à faible teneur en carbone
	9.2 Modifications des modèles d'entreprise

## Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

## Score de tendance

1. Probabilité de déviation des émissions
2. Évolution du modèle d'affaires et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication du présent document.

En collaboration avec :

